

22 OCT. 1992

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTRE DES FINANCES, DU PLAN  
ET DE L'ECONOMIE

CEPED

CENTRE FRANÇAIS SUR LA POPULATION  
ET LE DÉVELOPPEMENT  
15, rue de l'École-de-Médecine  
75270 PARIS CEDEX 06  
Tél. : (1) 46 33 99 41

CENTRE D'APPLICATION DE LA  
STATISTIQUE ET DE LA PLANIFICATION  
B.P. 1085 BRAZZAVILLE TEL. : 83 47 16

20978-D-20982



Volume 1, N° 2 Août 1992

Directeur de la Publication : Naasson LOUTETE-DANGUI  
Responsable de la Rédaction : Albert KOUMBA-BAYENGOULA  
Responsable de l'Impression : Zéphyrin MABIALA-MAVOUNGOU

C.A.S.P.

Adresse :

Service Recherche Appliquée

B. P. 1085

Brazzaville (Rép. du Congo)

Tél. 83 47 16



«Les Publications du Centre d'Application de  
la Statistique et de la Planification»

## SOMMAIRE

M. MBALOUA

La statistique : essence et perspectives en Afrique

31 20978

N. LOUETTE-DANGUI

Croissance démographique et dynamique urbaine : cas  
de la ville de Brazzaville

36 20979

F. NKEOUA

Les familles monoparentales au Congo : quelle  
interprétation

45 20980

S. AMBAPOUR-KOSSO

Deux indices pour reconnaître une fécondité naturelle

57 20981

M.N. GUI-DIBY

Comparaison internationale des structures numériques  
de Fonction publique : une solution

68 20982

## LES FAMILLES MONOPARENTALES AU CONGO : QUELLE INTERPRETATION.

F. NKEOUA\*

### 1. INTRODUCTION.

Les démographes et les chercheurs en sciences sociales s'accordent sur l'importance des données sur les familles et les ménages. Mais plusieurs problèmes se posent, les outils du démographe sont fondés avant tout sur l'analyse des caractéristiques et des mouvements concernant l'individu.

Parmi les données collectées aux recensements démographiques de 1974 et 1984, celles relatives aux ménages ont été les moins exploitées, en raison notamment d'une tabulation non appropriée. Cette lacune freine incontestablement la connaissance des structures familiales des ménages qui sont d'une part, un lieu privilégié d'observation de l'évolution des comportements démographiques et d'autre part, un objet d'étude en elles mêmes.

L'opposition familiale ménage nucléaire / ménage étendu qui organise le savoir en matière de structure familiale masque l'existence d'une pluralité de genres de ménages. La cohabitation de différents modèles familiaux traduit les changements qui interviennent dans la structure, la stabilité et le fonctionnement de la famille au Congo. Cette dynamique pose le problème d'interprétation à donner à propos de la constitution des formes variantes de familles, notamment des familles monoparentales.

L'objet de ce texte est d'informer et de sensibiliser les lecteurs sur la question des données collectives ( des familles monoparentales notamment ) issues des travaux de démographie. Nous allons pour cela utiliser les données des recensements généraux de 1974 et 1984.

L'intérêt du sujet réside dans le fait qu'on ne peut analyser et interpréter les changements économiques, sociaux et démographiques sans les restituer dans le contexte des familles et de son évolution.

---

\* F. NKEOUA, Ingénieur Statisticien-Démographe est Cadre de la Direction des Statistiques Démographiques et Sociales au CNSEE.

## 2. IDENTIFICATION DES DONNEES DE BASE RELATIVES AUX FAMILLES ET AUX MENAGES.

Le sujet que nous abordons dans ce chapitre a déjà fait l'objet de nombreux débats, sans que l'on approche toujours pour autant d'une esquisse de réponse. Ceci peut s'expliquer par la variété à <sup>(1)</sup>peu près illimitée de formes d'organisations familiales observables

Les sources d'informations sur les familles sont très rares au Congo. Pour présenter la situation de la famille, on recourt très souvent aux statistiques des ménages collectées lors des recensements et enquêtes démographiques. Les données sur les familles et les ménages dépendent étroitement des diverses définitions retenues. A cause de leurs relations mais aussi de l'absence de définition claire de chacune d'elles, ces deux notions ont tendance à se confondre. Quel contenu recouvrent ces notions, c'est à cette question que nous allons tenter de répondre.

### 2.1. La notion de ménage.

L'analyse des ménages en Afrique pose à toute personne qui s'y intéresse, le problème de données mais aussi de définition de concepts.

Le concept de ménage requiert dans le temps et selon la zone d'investigation différentes caractéristiques sociologiques, économiques et démographiques. Très souvent, il est utilisé comme unité d'observation puisqu'il rend mieux compte des réalités familiales et surtout présente un certain nombre d'avantages réels dans la mesure où ce concept est plus opératoire sur le plan statistique.

Au Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 1984, le ménage a été retenu comme unité de collecte en distinguant le ménage collectif du ménage ordinaire.

Le ménage collectif est un "ensemble de personnes sans lien de parenté entre elles, vivant en commun au sein d'une même institution pour des raisons de santé, d'étude, de travail, de voyage, de discipline etc".

Le ménage ordinaire est "un ensemble de personnes apparentées ou non, partageant le plus souvent les mêmes repas, reconnaissant l'autorité d'un même individu appelé chef de ménage, et dont les

---

(1) Concernant les problèmes conceptuels liés à la définition des notions de famille et de ménage, on pourrait se référer aux travaux de Sala-Diakanda (1988)

ressources ou les dépenses sont communes. Elles habitent sous le même toit dans la parcelle".

Cette définition que Sala -Diakanda ( op. cit ) qualifie de "moyenne" est basée sur une conception selon laquelle le ménage ordinaire est plus ou moins un noyau familial : groupe restreint de cohabitation centré sur une cellule unique de reproduction biologique ( père, mère, enfant ) autour duquel s'agglutinent d'autres individus ( parents, amis, visiteurs, domestiques etc ). Elle renferme trois critères fondamentaux : unité parentale, unité résidentielle et unité économique.

L'unité parentale implique que les membres d'un ménage peuvent reconnaître entre eux des liens de parenté, de filiation ou d'alliance c'est à dire qu'ils peuvent former la famille. Ce qui d'ailleurs est généralement le cas dans la communauté rurale congolaise tout au moins où, les unités résidentielles sont presque toujours constituées autour d'un noyau familial.

La définition du ménage ordinaire renferme justement les éléments qui permettent de définir et d'appréhender dans une certaine mesure, la réalité complexe et variée que véhicule les familles au congo. Ce faisant, le ménage apparaît comme une entité socio-culturelle dans ce sens qu'il ne s'agit pas d'un simple groupement d'individus liés uniquement par des rapports économiques, mais surtout d'un cadre social au sein duquel se déroule la vie de chacun dans ses relations avec les autres membres et en fonction des normes culturelles propres au groupe d'appartenance et à une époque donnée... Il s'agit donc de ménage à caractère familial<sup>(2)</sup>.

Au demeurant, la notion de ménage utilisée dans les recensements africains est sujette à caution. En effet, cette notion a été héritée des statistiques occidentales où l'unité familiale et l'unité de résidence ont tendance à se confondre. Ainsi, l'usage qui en est fait ici pour approcher la description des structures familiales des ménages reste pour le démographe, un passage obligé pour la plupart des dispositifs de collecte et un objet pour l'analyse et l'interprétation des changements qui surviennent au sein des familles.

## 2.2. La notion de famille.

Il n'existe pas une définition uniforme et universelle admissible de la notion de famille en tant que notion socio-anthropologique, en raison d'une part, des différences de structures et de fonction de l'organisation familiale des diverses

---

(2) B.Alcove cité par Sala - diakanda in "Quelques données sur la structure et type de ménage selon l'apparence ethnique au Zaïre Occidentale. "Working paper n°69, juin 1979, p.2

parties du monde et d'autre part, de la diversité d'opinions et de systèmes philosophiques qui se manifestent dans les domaines de la sociologie, de l'anthropologie, de la psychologie sociale et ailleurs ( Nation Unies, 1974 ).

Selon le département des Affaires Economiques des Nations-Unies, la famille est définie comme étant composée des membres du ménage qui sont apparentés, à un degré déterminé, par le sang, l'adoption ou le mariage. Cette définition pour convenir à la logique statistique d'enquête de la démographie est axée sur le ménage et ne tient compte que de quelques critères simples comme l'unité de résidence et les liens de parenté ou d'alliance. Ce faisant, elle contient implicitement le concept "ménage-famille" qui sont pourtant ( famille et ménage ), deux notions non-interchangeables.

La famille est donc à la différence du ménage caractérisée par l'existence de liens de parenté alors que plusieurs personnes apparentées ou non, qui cohabitent, mangent ensemble et reconnaissent l'autorité d'un chef forment un ménage

### 3. CARACTERISTIQUES FAMILIALES DES MENAGES.

Le composant nucléaire représente la partie centrale du noyau familial où peuvent s'agréger ascendants, collatéraux et descendants du chef de ménage et ses conjoints ainsi que les individus non apparentés. Ces caractéristiques permettent de définir la typologie suivante:

- ménage nucléaire comprenant une cellule monoparentale ou une cellule nucléaire complète avec les deux parents et éventuellement leurs enfants:

- ménage étendu comprenant un seul couple ( y compris un homme et plusieurs épouses ) avec éventuellement des enfants et des parents périphériques avec ou sans lien de parenté avec le chef:

- noyau non familial composé d'une seule personne.

Les mutations sociétales imputables à la modernisation ont pour conséquence à long terme, la désintégration des structures familiales. A ce propos, de nombreux spécialistes de la démographie de la famille ont admis l'hypothèse selon laquelle la modernisation ou l'urbanisation tendait à favoriser le passage de la famille élargie à la famille nucléaire.

Au cours de la période intercensitaire ( 1974-1984 ), la part des cellules nucléaires a chuté de ( 59,2 % ) à ( 41,3 % ) correspondant ainsi à une baisse de 17,9 points, tandis que celle des ménages étendus a accru de près de 3,2 points ( 40,8% en 1974 contre 44 % en 1984 ). En 1984, les ménages élargis ( 44 % )

étaient presque aussi nombreux que les ménages nucléaires ( 41,3 %). Le premier type de ménage était plus répandu dans les villes (49,6 % ) que dans les régions ( 38,9 % ), tandis que le second type était prédominant dans les régions ( 45,2 % ) que dans les villes ( 37,2 % ).

Ce schéma montre qu'au Congo, les ménages supportent encore le poids de la tradition en ce sens que les regroupements familiaux demeurent encore fréquents dans le pays. L'urbanisation ou la modernisation n'entraîne donc pas nécessairement une nucléarisation des familles comme on a pu l'observer dans de nombreux pays africains. Cette thèse qui s'inspire principalement des travaux culturalistes qui supposent que le processus de modernisation ou d'urbanisation crée l'environnement socio-économique qui amène les populations à des transformations radicales sur le plan de la fécondité, de la mortalité, des structures familiales...n'est donc pas universelle.

La nucléarisation des ménages semble être un phénomène des régions tandis que l'élargissement des ménages un phénomène urbain. Si nous admettons que l'atomisation des ménages régionaux est en grande partie attribuable à l'afflux migratoire des populations des campagnes vers les villes, les conditions socio-économiques difficiles et les survivances culturelles contraignent les individus à vivre en collectivité dans les villes. L'absence de structure d'accueil ( logement ) fait que les nouveaux venus dans les villes s'installent pendant une durée relativement longue dans des ménages composés de personnes qui leurs sont apparentées ou originaires d'une même localité. Il en est ainsi du développement de la scolarisation ou, en particulier, l'allongement de la vie scolaire peut aussi avoir des conséquences sur la taille et la composition des ménages parce qu'il entraîne une augmentation de l'âge au mariage et donc une durée de cohabitation relativement plus longue avec les parents. Ces regroupements renforcent les liens de solidarité familiale dont l'origine s'enracine dans les campagnes et permettent de réactiver les réseaux de dépendances et d'assistance au sein des familles étendues.

### **3.1. Cellules monoparentales et caractéristiques démographiques du responsable**

Les familles monoparentales désignent l'ensemble des familles d'au moins une personne ne vivant pas avec un conjoint quels que soient le sexe et l'état matrimonial de cette personne et d'un ou de plusieurs enfants à charge. Selon ( LEFAUCHEUR,1986 ) les familles monoparentales sont apparues très récemment car aucune production sur le sujet ne rappelle qu'il s'agit là d'une situation fréquente et appelée selon toute vraisemblance à se multiplier.



### 3.1.1. Age et sexe du chef de famille monoparentale

De 1974 à 1984, la part des noyaux centraux monoparentaux a baissé de moitié ( 14,6 % en 1974 contre 7,3 % en 1984 ) en raison notamment de la transition de noyaux familiaux consécutive au départ du ménage du dernier enfant ou du remariage etc.

Les familles monoparentales dont le parent est une femme ( 27,3 % ) sont plus nombreuses que celles dont le parent est un homme ( 2,1 % ). Elles représentent respectivement ( 26,5 % ) et ( 28,1 % ) de familles dans les régions et les communes. Empruntant à la tradition matrilineaire, à la pratique polygamique où chaque mère est responsable de ses enfants et à la norme assez générale de séparation des époux, l'importance des familles monoparentales peuvent paraître une réponse plus ou moins adaptée aux migrations masculines notamment, aux démissions paternelles assez répandues dans le pays et au veuvage. Parmi les cellules dont le parent est un homme, ( 1,8 % ) résident dans les régions et ( 2,3 % ) dans les villes. Lorsque ces unités domestiques s'étendent aux parents périphériques, les femmes contrôlent ( 32,3 % ) d'entre elles dans les communes et ( 20,9 % ) dans les régions. En revanche, les hommes dirigent ( 1,3 % ) et ( 2,4 % ) de ces familles respectivement dans les régions et les communes. Les familles urbaines accueillent plus de dépendants que les familles rurales. Ce constat met en évidence le caractère communautaire de l'organisation familiale dans les villes.

Il existe en Afrique en général et au Congo en particulier, beaucoup de normes en honneur qui expliquent qu'un ménage se limite rarement à un noyau familial composé uniquement d'un homme, de sa ( ou ) ses femme ( s ) et de ses enfants. En effet, "si la famille de reproduction est à la base de la constitution d'unités résidentielles, la famille d'origine garde pour chacun des conjoints une place prééminente qui justifie les solidarités de chacun à l'égard de sa propre famille" ( LOCOH, 1983 ).

La structure des chefs des noyaux monoparentaux révèle quatre traits fondamentaux:

- une forte dissymétrie de la structure en faveur du sexe féminin qui se traduit dans le tableau 1 par des rapports de masculinité constamment inférieur à 100:

- une concentration massive des hommes chefs de famille ( 62,8 % ) entre 30-55 ans et des femmes ( 67,3 % ) entre 20-50 ans. Ces groupes d'âge correspondent aux périodes de pleine activité économique renfermant un grand nombre de personnes occupées autour desquelles s'organisent les familles et, de forte fécondité pour les femmes. Autrement, il s'agit des âges auxquels les femmes atteignent la descendance la plus élevée.

- une régression progressive des proportions des chefs de famille au delà de 55 ans imputable à l'effet combiné de la transition de noyaux familiaux et de la mortalité. La responsabilité familiale peut être rattachée à l'exercice d'une activité économique. On peut donc penser qu'au delà de 55 ans, les chefs de ménage sous le poids de l'âge et à cause de la retraite perdent leur emploi salarié et par ricochet cessent d'assumer les fonctions de chef de ménage au profit des jeunes plus valides.

- Les femmes assument la responsabilité familiale dès les jeunes âges puisque avant le 25ème anniversaire, 10,1 % d'entre elles sont déjà chefs de famille contre 3,9 % d'hommes. Il peut s'agir ici du phénomène de polymuclearisation ( deuxième bureau ) dont on parlera dans le prochain paragraphe.

Les renseignements suivants peuvent être tirés de ce texte:

Si au niveau du clan ou du lignage l'exercice de l'autorité est l'apanage presque exclusif des hommes, au niveau de la cellule familiale de base ( ménage ), certaines conditions particulières font que la femme accède à la responsabilité familiale. Leur nombre de plus en plus croissant dépend surtout de leur indépendance économique résultant de la participation à l'activité économique, des ruptures d'unions par divorce ou par décès qui, aux âges avancés réduisent les possibilités de remariage des femmes, des forts courants migratoires des hommes notamment, de mariage polygame en l'absence de co-résidence de toutes les épouses, et de la tendance de plus en plus fréquente en ville surtout à moderniser la polygamie en installant chaque épouse dans une résidence séparée: il s'agit du phénomène de " deuxième bureau. " Les femmes chefs de ménage sont relativement plus jeunes ( 40,2 ans ) que les hommes ( 45,2 ans ) et plus jeunes que la moyenne d'âge des deux sexes confondus ( 41,3 ans )

Tableau n°1 : Structure en ( % ) des chefs de famille selon l'âge et le sexe en 1984.

Ages	sexe masculin		sexe féminin		Rm (%)
	Effectifs	%	Effectifs	%	
15-19	45	0,8	369	1,8	12,2
20-24	179	3,1	1716	8,3	10,4
25-29	556	9,7	3077	14,8	18,1
30-34	663	11,5	3277	15,8	20,2
35-39	782	13,6	3002	14,5	26,0
40-44	768	13,4	2384	11,5	32,2
45-49	801	13,9	2217	10,7	36,1
50-54	599	10,4	1796	8,6	33,4
55-59	486	8,6	1163	5,5	41,8
60-64	357	6,2	782	3,8	45,7
65-69	267	4,6	496	2,4	53,8
70+	242	4,2	472	2,3	51,3
Total	5745	100,0	20751	100,8	27,7

#### 4.1.2- Familles monoparentales et répartition spatiale

Les cellules monoparentales recensées au recensement de 1984 se répartissent presque équitablement entre les régions ( 50,2% ) et les communes ( 49,8% ). Cependant, cette distribution cache d'énormes disparités à l'intérieur de chaque strate puisque 3 régions sur 9 tiennent plus de la moitié ( 66,4 % ) des familles monoparentales. Il s'agit des régions du Pool ( 27,3 % ), de la Bouenza ( 26,9 % ) et de la cuvette ( 12,2 % ). Dans les communes, Brazzaville ( 56,6 % ) et Pointe Noire ( 29,2 % ) respectivement capitale politique et administrative et, capitale économique du pays rassemblent la presque totalité ( 85,8 % ) des familles monoparentales. Le phénomène des familles monoparentales ne se manifeste donc pas de façon univoque dans tout le pays. On peut penser que les traditions matrilineaires contribuent en partie à l'affluence des familles monoparentales dans la zone méridionale du Congo où, la filiation se transmet par l'intermédiaire de l'oncle ou de la mère. Cette hypothèse devrait être vérifiée au moyen des statistiques précises par groupe ethnique. L'absence d'un tableau croisant le type de noyau monoparental et la situation matrimoniale des chefs de ménage ne permet pas aussi d'approfondir cette analyse.

Tout comme les cellules monoparentales, les autres cellules domestiques ( ménages ordinaires ) dénombrées en 1984 se répartissent très inégalement sur l'étendue du territoire national

Tableau n° 2 : répartition en (%) des cellules monoparentales par sexe, selon le niveau géographique en 1984.

Régions	sexe masculin	sexe féminin	ensemble
Kouilou	9,5	5,5	6,5
Bouenza	12,0	30,4	26,9
Niari	9,9	8,9	9,1
Lékoumou	6,4	6,5	6,5
Pool	25,6	27,7	27,3
Plateaux	9,9	6,0	6,8
Cuvette	18,1	10,9	12,2
Sangha	3,7	1,4	1,8
Likouala	4,9	2,4	2,9
Ens Régions	100,0	100,0	100,0
Communes			
Brazzaville	62,0	54,9	56,6
Pointe Noire	29,3	29,1	29,2
Loubomo	3,5	5,9	5,4
Mossendjo	1,2	1,7	1,5
Nkayi	3,0	7,6	6,5
Ouessou	1,0	0,8	0,8
Ens commune	100,0	100,0	100,8

Elles se concentrent essentiellement dans les régions de la Bouenza ( 16,7 % ), du Niari ( 11,3 % ), du Pool ( 22,5 % ) et de la Cuvette ( 14,6 % ) et dans les communes de Brazzaville ( 56,9 % ) et de Pointe - Noire ( 31,2 % ). La distribution des ménages suit celle de la population puisque les plus fortes proportions de la population s'observent également dans les régions de la Bouenza ( 16,4 % ), du Niari ( 12 % ), du Pool ( 20,1 % ) et de la Cuvette ( 14,8 % ) et dans les communes de Brazzaville ( 59 % ) et de Pointe - Noire ( 29,7 % ). La zone méridionale qui rassemble la presque totalité de la population du Congo ( près de 75 % ) détient aussi la plus forte concentration des ménages ( 80,8 % ).

Les structures familiales au Congo changent parce qu'elles s'adaptent aux transformations économiques, démographiques et sociales du pays. Ce faisant, elles abandonnent progressivement certaines normes et valeurs, elles innoveraient aussi de nouvelles formes de vie en communauté. En outre, elles expérimentent des chemins originaux dans une pratique familiale qui s'adapte mieux aux nouvelles conditions d'emploi, de production, d'éducation et de résidence. Le veuvage, le divorce et les mouvements migratoires

sont à la lumière de nombreuses études réalisées dans le domaine des ménages, les principaux facteurs qui contribuent à la formation des cellules monoparentales.

A la suite du décès ou de la migration d'un conjoint, plusieurs personnes accèdent au statut de chef de famille monoparentale. Ce phénomène est amplifié lorsqu'il concerne un couple polygame. Les femmes représentent la catégorie la plus concernée par le phénomène. Ceci s'explique par le fait que les femmes vivent plus longtemps que les hommes et, aux âges avancés, elles éprouvent d'énormes difficultés à se remarier. Les mouvements migratoires internes (des campagnes vers les villes) concernent plus les hommes que les femmes, ils laissent les zones rurales habitées par une majorité d'enfants et de femmes âgées.

Tableau n° 3 : répartition en ( % ) des ménages et de la population selon le niveau géographique en 1984.

Régions	Ménage	Population
Kouilou	8,5	8,2
Bouenza	16,2	16,4
Niari	11,3	12,0
Lekoumou	7,9	7,5
Pool	22,5	20,1
Plateau	9,5	11,9
Cuvette	14,6	14,8
Sangha	3,8	3,7
Likouala	5,2	5,4
Ensemble	100,0	100,0
Communes		
Brazzaville	56,9	59,0
Pointe-Noire	31,2	29,7
Loubomo	5,0	4,9
Nkayi	4,0	3,7
Mossendjo	1,6	1,4
Ouessou	1,3	1,3
Ensemble	100,0	100,0

L'instabilité grandissante du couple conjugal due en partie à des conflits entre les normes anciennes et aspirations récentes en matière d'organisation de mode de vie familiale, favorise également la formation des familles monoparentales.

On observe par exemple que de nos jours, les jeunes congolais échappent de plus en plus aux contraintes qu'imposent la famille et la collectivité. ceci a entre autres conséquences, l'avènement des filles - mères, le développement de la déviance, de la prostitution, de la propagation des maladies sexuellement transmissibles etc. A ce propos d'ailleurs, l'institution

familiale est accusée de démissionner devant sa responsabilité de moralisation et de socialisation des enfants. Si ces allégations s'avèrent fondées, il y a tout lieu de penser que les enfants issus des cellules monoparentales qui du reste, sont essentiellement gérées par des femmes seraient les plus exposés.

C'est le lieu de relancer le débat sur la transmission des normes culturelles, religieuses, des attitudes familiales en s'interrogeant si elle est encore une tâche privilégiée des parents ou se déroule t-elle maintenant ailleurs ( école, rue, groupe de jeunes etc ... ).

L'analyse des types de famille n'a reçu jusqu'ici que très peu d'attention de sorte que, le domaine des ménages reste encore à explorer. Les familles ne sont que partiellement maîtresses de leurs styles de vie. Plusieurs facteurs commandent en un sens leurs comportements: la conjoncture économique, l'affaiblissement des valeurs traditionnelles attachées à la famille, etc. Loin de subir des transformations radicales, la structure familiale développe aussi des réactions qui sont autant de réponses aux changements, mais qui ne le bouleversent guère profondément.

## 5. CONCLUSION.

Les structures familiales des ménages ont beaucoup à apprendre tant aux sociologues de la famille, aux démographes qu'aux planificateurs.

La discordance croissante dans l'ensemble de la société entre les situations familiales légales et les situations familiales réelles renseigne sur les changements que subissent les structures familiales des ménages du Congo. De 1974 à 1984, la part des ménages monoparentaux a regressé. Cependant, on ignore encore la logique propre de ce modèle de famille afin de prévoir les conséquences de l'existence de nouveaux statuts dans la famille lignagère, dans la famille conjugale et dans la société.

On peut toutefois s'interroger si les perturbations que connaît l'institution familiale annoncent un nouveau régime familial, ou sont elles le signe d'une simple crise passagère que traverse la société congolaise. Seule une étude plus élaborée et plus approfondie pourrait permettre de comprendre et d'envisager une réponse adéquate à la question. On prospectera par exemple les axes suivants:

- les mutations que subissent les ménages différent-elles selon les aires culturelles ( sociétés matrilineaires ou patrilinéaires ) et religieuse ?

- quel rôle jouent les familles dans la stabilité des unions ou au contraire dans l'accroissement des tensions entre conjoints ? etc.

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

Sala - Diakanda. M. *Les problèmes conceptuels et pratiques liés aux informations disponibles sur la structure des ménages en Afrique ainsi qu'à son analyse*, in : UIESP, Congrès Africain de Population, Dakar, 1988.

Locoh. Th. *L'analyse comparative de la taille et de structure des ménages*, in UIESP, Congrès Africain de Population, Dakar, 1988.

Nkeoua. F. *La structure des ménages Bafia en 1973 et 1986*. Mémoire de fin d'Etudes Démographiques. IFORD, Yaoundé, 1989.

Benoit. D. , Levy. P. , Vimard. D. *Structures des ménages dans les populations rurales du sud du Togo*. Cahiers ORSTOM, série sc. hum. vol XIX, n° 3, 1983.

Nations - Unies. *Méthodes de projection des ménages et des familles: Manues sur les méthodes d'estimation*. New York, 1974.